



Heures travaillées dans l'entreprise rachetée par mon entreprise

Par **Marion S**, le **16/12/2016** à **14:07**

Bonjour à tous,

L'entreprise dans laquelle je travaille vient de racheter une autre entreprise. Elle détient des parts à hauteur de 40%, les 60% restant étant détenu par mes patrons.

Aujourd'hui, on me demande de travailler pour la nouvelle entreprise qui n'a pas de service comptabilité en interne.

Quels sont les obligations de mes patrons et qui puis-je leur demander au niveau salaire / heures travaillées en plus ?

Merci à tous pour votre aide

Par **P.M.**, le **16/12/2016** à **16:29**

Bonjour,

C'est beaucoup dire qu'il y a rachat quand il n'y a acquisition qu'une minorité des parts...

Si chaque entreprise a conservé son entité juridique, l'employeur ne peut normalement pas vous demander de travailler ou d'être détachée dans l'autre sans votre accord, voire la conclusion d'un nouveau contrat si vous êtes à temps partiel...

Vous pouvez toujours demander mais si votre nombre d'heures de travail effectif n'augmente pas, l'employeur peut considérer que votre charge de travail vous permet d'absorber celui supplémentaire donc cela ne peut être que le fruit d'une négociation...